VOS IMAGES MÉDICALES DIRECTEMENT **DANS VOTRE DSP**

UNE QUESTION OU BESOIN D'ASSISTANCE ?

Contactez notre Helpdesk :

- par téléphone : (+352) 27 12 50 18 33
- par formulaire en ligne: www.esante.lu/helpdesk



(+352) 27 12 50 18 1 / info@agence-esante.lu www.esante.lu

▶ ► Suivez-nous sur ◄ ◄





Agence nationale des informations partagées au cœur de nos échanges

Vous pouvez désormais visualiser vos images médicales (radiographies, IRM, etc.) en suivant un lien disponible dans votre Dossier de Soins Partagé (DSP). De plus, vous pouvez y consulter les comptes rendus associés à ces examens d'imagerie médicale.

N'oubliez pas de donner accès à votre médecin pour qu'il puisse consulter ces informations directement dans votre DSP !

Ces données sont versées dans votre DSP sauf opposition de votre part, que vous pouvez signifier au personnel hospitalier traitant. Vous avez la possibilité à tout moment de revenir sur votre opposition. Actuellement, l'application mobile myDSP permet uniquement de consulter le compte-rendu. Pour voir l'image générée, vous devez vous connecter à votre dossier via le portail www.esante.lu.





Le DSP^a est votre **dossier de santé** électronique, personnel et sécurisé, qui regroupe vos données de santé essentielles

⁽²⁾ Pour toute information concernant le DSP, vous pouvez demander un dépliant ou le télécharger sur le portail www.esante.lu. En cas de questions ou si vous avez besoin d'assistance, veuillez contacter notre Helpdesk dont les coordonnées se trouvent au verso de ce dépliant.

COMMENT PROCÉDER ?

Pour accéder à votre DSP, consulter les documents et gérer les droits d'accès, il est indispensable d'activer votre compte eSanté. Pour cela, vous pouvez **utiliser l'application myDSP**.^[5]

Si vous avez déjà activé votre compte, passez directement à l'étape 2 décrite ci-dessous. Sinon, veuillez suivre les indications suivantes :

ÉTAPE 1 : ACTIVATION DE VOTRE COMPTE eSANTÉ

• Téléchargez l'application myDSP sur votre smartphone (vous pouvez scanner le code QR ci-dessous).



- Cliquez sur "J'accède à mon DSP" et suivez les étapes fournies.
- Vous aurez besoin du code d'activation qui vous a été envoyé par courrier postal de la part de l'Agence eSanté. S'il n'est plus valide, contactez notre Helpdesk (coordonnées au verso).

ÉTAPE 2 : DONNER L'ACCÈS À VOTRE DSP À UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ

- Connectez-vous en utilisant vos identifiants (matricule et mot de passe) ou votre produit LuxTrust (uniquement si vous l'avez associé à votre compte lors de l'activation).
- Accédez à la section "Intervenants" et ajoutez le nom du professionnel de santé auquel vous souhaitez accorder l'accès à votre dossier. Vous pouvez révoquer cet accès à tout moment.



Vous pouvez activer votre compte, accéder à votre DSP et donner l'accès à un professionnel de santé également via le portail www.esante.lu. Scannez ce code QR pour visionner des tutoriels décrivant en detail comment procéder.